

COMMISSION SPORTIVE

Réunion par consultation électronique
du mercredi 25 septembre 2024
Procès-verbal n° 05

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Jean-Louis OLIVIER, Philippe GUILBAULT et Christian DELCEL

Approbation du PV n°04 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D3	A	2	22/09/24	28900136	Quinçay (1) / Boivre (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	29/09/24
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1) / Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	à définir

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 28900356 : Mignaloux Beauvoir (2) – Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 08/09/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (18/09/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mignaloux Beauvoir (2) 0 but à 3, pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2).

Match n° 28900479 : Smarves Iteuil (2) – Poitiers Cep 1892 (2) en poule D du 07/09/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (18/09/24) qui donne match perdu par pénalité aux deux équipes.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922504 : Les 3 Moutiers (1) – Mirebeau (2) en poule A du 08/09/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (18/09/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mirebeau (2) 0 but à 7, pour en donner le gain à l'équipe des 3 Moutiers (1).

Match n° 28922777 : Vernon (1) – Fontaine le Comte (3) en poule D du 08/09/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux n°2 (18/09/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vernon (1) 0 but à 4, pour en donner le gain à l'équipe de Fontaine le Comte (3).

Match n° 28922956 : Migné Auxances (3) – Chasseneuil St Georges (3) en poule F du 08/09/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (18/09/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Migné Auxances (3) 0 but à 3, pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (3).

DEPARTEMENTAL 5

La commission prend note de l'engagement tardif de l'équipe de Dissay (3) et l'intègre à partir de ce jour dans la poule C à la place de l'exempt et débutera le 6/10/24 contre Naintré (4). Par conséquent l'équipe de Dissay (3) est déclarée perdante par pénalité sur les matchs ci-dessous :

Match n° 28956131 : Availles en Châtelleraut (3) – Dissay (3) en poule C du 8/09/24

Match n° 28956137 : Dissay (3) – Vicq sur Gartempe (3) en poule C du 22/09/24

Match n°28955957 : Les 3 Moutiers (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 22/09/24

Match non joué en raison d'un problème d'éclairage.

Dossier en instance

Match n°29167185 : Colombiers/Ouzilly (2) – Orches (1) en poule B du 22/09/24

Courriel du club d'Ouzilly nous signalant une inversion de score, dans l'attente de la confirmation du club d'Orches.

Match n° 28956581 : Bouresse Queaux Moussac (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule I du 08/09/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°2 (18/09/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Bouresse Queaux Moussac (2).

Match n° 28962413 : Poitiers Cep (3) – Avanton (2) en poule E du 22/09/2024

Feuille de match reçue incomplète, la partie de l'équipe d'Avanton (2) n'étant pas remplie.

Rappel : en cas de dysfonctionnement de la FMI la feuille de match papier doit être établi sur place avant le début de la rencontre.

Forfait

Match n°28956225 : Pouillé Tercé (1) – Nalliers (2) en poule D du 21/09/2024

1^{er} forfait de l'équipe de Nalliers (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Nalliers

Match n° 28956226: St Savin St Germain (3) – Archigny (1) en poule D du 22/09/2024

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de l'Equipe de Archigny (1))

Amende de 35€ au club de St Savin St Germain

Match n° 28960410 : Brion St Secondin (3) – Blanzay (2) en poule H du 22/09/2024

2^{ème} forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Blanzay déclare son forfait général

Amende de 70€ (35€x2) au club de Blanzay

Remarque s'agissant du forfait général de l'équipe de Blanzay (2), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 28956316 : Quincay (2) – Boivre (3) en poule E du 22/09/2024

1^{er} forfait de l'équipe de Boivre (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Boivre.

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 27€

Match n° 28922868 St Maurice Gencay 2 – Payroux Charr.Maup. 1 du 21/09/2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.